



Postulat

des députés Andreas Hirschi, Willy Bühler, Rolf Christen et 22 cosignataires relatif aux conséquences pour les Eglises et les paroisses du canton de Berne de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III); décision

Propositions:

Il est demandé au Conseil synodal d'établir un rapport sur les conséquences de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour l'Eglise dans le canton de Berne. Le rapport doit mettre en évidence des champs d'action et mesures possibles. Il répond concrètement aux questions suivantes:

- a) sur le total du produit de l'impôt ecclésiastique prélevé dans le canton de Berne, quelle est la part imputable aux personnes morales ?**
- b) Quelles sont les paroisses dont le revenu de l'impôt est, proportionnellement, largement imputable aux personnes morales ?**
- c) Exprimé dans une moyenne en pour cent et comme montant global, à combien s'élèveraient les pertes sur les recettes fiscales consécutives à la RIE III ?**
- d) A combien estime-t-on le manque à gagner pour l'Eglise cantonale (RefBeJuSo) ?**
- e) Le Conseil synodal a-t-il déjà réfléchi à des mesures pour compenser ces pertes fiscales ou les a-t-il déjà engagées ?**
- f) Pour le Conseil synodal, est-il envisageable d'intervenir au niveau politique, seul ou avec d'autres ?**
- g) Pour le Conseil synodal, est-il envisageable, à l'instar des cantons et des communes, de demander des compensations à la Confédération ?**
- h) Quant à la question de la nécessité pour une paroisse d'intervenir dans le débat, que préconise le Conseil synodal ?**

Explication:

La réforme de l'imposition sur les entreprises III vise à mettre sur un pied d'égalité les entreprises suisses et étrangères par rapport à l'imposition en Suisse. Cette réforme intervient suite aux pressions que l'UE et d'autres Etats exercent sur la Suisse en raison des conditions avantageuses que notre pays propose aux entreprises étrangères et qui sont considérées comme un dumping fiscal.

Durant ces dernières années, le Département fédéral des finances a élaboré un paquet relativement vaste de mesures relatives à l'imposition des entreprises suisses et étrangères. Réduire l'imposition des bénéfices de 22 % aujourd'hui à 16 % en moyenne et unifier cette imposition au niveau suisse sont l'un des éléments centraux de la réforme. Si cette mesure permet l'égalité de traitement des entreprises suisses et étrangères et le maintien d'un taux d'imposition attrayant en comparaison avec l'Union européenne, il n'en demeure pas moins que des pertes sur les recettes fiscales vont en résulter, de l'ordre de 3.6 milliards de francs pour la Confédération et de 2 milliards pour les cantons. Pour le seul canton de Berne, la direction cantonale des Finances estime cette perte à un montant situé entre 200 et 250 millions de francs. (Source: NZZ, Bund). Les communes ne sont pas épargnées; la ville de Berne estime le recul des recettes fiscales à 35 millions de francs ; ce chiffre est estimé à 15 millions pour Bienne, 5,2 pour Thoun et 4,5 pour Köniz (Source: Der Bund, 29.1.15).

La Confédération prévoit certains mécanismes de compensation, dont les communes pourraient bénéficier via les cantons. Pour le canton de Berne, le montant de ces versements compensatoires est estimé à 73 millions environ. Mais, en regard des chiffres cités plus haut, on s'aperçoit que ces montants ne compensent pas du tout les pertes de recettes fiscales telles que chiffrées ci-dessus.

Il est frappant de constater que, dans toute la discussion, la question des pertes de recettes fiscales pour les Eglises reste totalement occultée même si, dans le canton de Berne, il y a des paroisses pour lesquelles les recettes fiscales provenant de l'imposition des entreprises représentent plus de 30% du total, voire plus dans certains cas isolés.

Il est donc urgent et nécessaire que la direction de l'Eglise aborde la question des conséquences de la RIE III et porte à la connaissance du Synode et des paroisses, ce qui va en résulter et ce que l'on peut faire.

Andreas Hirschi, Willy Bühler, Rolf Christen

Cosignataires:

Liselotte Aebischer-Pfander, Marc Balz, Hermann Barth, Marlis Camenisch, Karin Erhard, Agnes Friedli-Steffen, Eduard Fuhrer, Simon A. Fuhrer, Reto Gmünder, Walter Graf, Franziska Hunziker Debrunner, Pia Infanger, Wolfgang Klein, Irène Koopmans, Ursula Liechti, Daniel Marti, Alain Philipona, Anne-Marie Schmid-Meister, Johannes Schwarz, Fritz Walter, Barbara Zürcher Delachaux, Barbara Zutter